République Française

Département de la MOSELLE

Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers

<u>élus</u> : 15

Conseillers en fonction:

15

Conseillers présents: 10

Procuration: 2

Absents excusés: 3

Absents: 0

Date de la convocation

04/11/2024

COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

Sous la présidence du Maire, Nonsieur TORLOTING Michel

Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique — DAUBENFELD Nadine -- GAILLOT Emilie – MULLER Hervé – PIERRE Sébastien — GRANDPIERRE Marie-France -- SCHURCH Christophe – SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON DENIS

Procurations:

DONVAL Denis à MULLER Hervé APPERT Ségolène à BRIOUX Dominique

Absents excusés :

Louis Aurélie - POTIER Christophe - CLEVER Nathalie

DELIBERATION 27/2024

CONSTRUCTION PERISCOLAIRE: MODIFICATION TRAVAUX ET AVENANT MARCHE TRAVAUX

VU le code de la commande publique, notamment ses articles R.2185-1 et R2185-2; **VU** les articles L2122-23 et R2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT);

CONSIDERANT la délibération n°3/2021 Construction de locaux périscolaire

CONSIDERANT la délibération n°22/2021 pour l'attribution de marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire. Attribuant ce dernier à l'architecte Agence Régis FILDIER, 6 rue de la croix Saint-Joseph à MARLY (Moselle).

CONSIDERANT la délibération n°29/2021 pour la construction de locaux périscolaire, nouvelle estimation financière

CONSIDERANT la délibération n°16/2023 Construction d'un accueil périscolaire : actualisation du coût **CONSIDERANT** l'article 3 du cahier des clauses administratives particulières

Suite à une demande de modification des travaux d'agrandissement Périscolaire, Monsieur FILDIER (GRAFFITE Architecture SARL) nous a adressé un avenant n°2 au marché de Maitrise d'œuvre du 29 juin 2021 d'un montant supplémentaire de 15380 € HT.

Cet avenant correspond aux études supplémentaires à engager :

- -Gestion administrative du mandataire de l'équipe de maitrise d'œuvre
- -Reprise de l'ensemble des études techniques (niveau EXE)
- -Reprise des études graphiques (niveau EXE)
- -Reprise des quantités pour chacun des lots
- -Echange et établissement des avenants avec les entreprises.

Monsieur le Maire, Michel TORLOTING et le 1^{er} Adjoint, Dominique BRIOUX présentent des plans version2 et 3 concernant les modifications demandées, les surfaces correspondantes et les estimations financières.

Les coûts supplémentaires estimés pour la version 2 s'élèvent à 49792€ HT. Les coûts supplémentaires estimés pour la version 3 s'élèvent à 80192€ HT

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE la modification de travaux conformément à la version 3.

CHARGE le Maitre d'œuvre de présenter un nouveau projet et d'en évaluer les incidences financières

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de Maitrise d'œuvre du 29 juin 2021 d'un montant total forfaitaire définitif de 93 780€ HT soit 112 536€ TTC

AGRANDISSEMENT DU PERISCOLAIRE : MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU VRD DECLARATION SANS SUITE DE MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour extrait conforme

GRAVELOTTE le 08 novembre 2024

Le Maire

Michel TORLOTING